

Certificat de Capacité d'Orthoptiste

NOUVEAU PROGRAMME

Accessible en : formation initiale,
formation continue.





UNIVERSITÉ DE LILLE

Université européenne de référence, reconnue pour l'excellence de sa formation tout au long de la vie, l'Université de Lille a mis en place à la rentrée 2020 une nouvelle offre de formation dans ses quatre champs de formation articulés avec ceux de la recherche. Les diplômes de licence, DEUST, BUT*, licence professionnelle, master et les formations de santé sont entièrement renouvelés dans leurs programmes et modalités pédagogiques. Cette offre, conçue dans une approche par compétences, répond aux besoins du milieu socioprofessionnel : plus décloisonnée et ouverte sur un monde en transition.

L'université place l'étudiant au cœur de ses préoccupations pour favoriser son implication et sa réussite en proposant des cursus adaptés dans leur nature, leur organisation, leur rythme et leurs pratiques pédagogiques aux différents publics d'apprenants et à leurs projets personnels et professionnels.

* Bachelor Universitaire de Technologie : nouveau diplôme de référence des IUT

PRÉSENTATION DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPTISTE

L'orthoptiste intervient sur prescription médicale. Il dépiste, évalue, rééduque et explore les troubles de la vision du nourrisson à la personne âgée. Il pratique des bilans orthoptiques. A la suite de ce bilan, l'orthoptiste élabore avec le patient un projet de soins. Il aidera le patient à prendre conscience des troubles ressentis et à cerner les possibilités de traitement qui lui sont proposées.

L'orthoptiste peut également réaliser des actes d'exploration fonctionnelle, en présence ou non d'un ophtalmologiste.

L'orthoptiste peut réaliser des actes de pré-consultation à la demande de l'ophtalmologiste (évaluation de la vision).

COMPÉTENCES ACQUISES

Les étudiants en orthoptie doivent être titulaire d'un baccalauréat de préférence S. La pratique de la profession requiert des connaissances scientifiques pointues, des compétences techniques précises, beaucoup de patience, et un grand sens de l'écoute. Poser un diagnostic, organiser une prise en charge nécessite beaucoup de rigueur et une capacité certaine de dialogue avec le patient.

LES ATOUTS

- L'orthoptiste peut exercer en cabinet libéral, en milieu hospitalier ou en cabinet d'ophtalmologie. Différentes orientations, vers la rééducation, vers les explorations fonctionnelles ou en aide à la consultation permettent une grande diversité dans les activités.

PRINCIPALES MATIÈRES ENSEIGNÉES

Le certificat de capacité d'orthoptie nécessite 3 années d'études après le baccalauréat. Il se compose de six semestres de formation validés par l'obtention de 180 ECTS ou crédits Européens.

La formation est à la fois théorique et pratique. Une mutualisation des enseignements avec d'autres filières est mise en place.

SEMESTRE 1 : 1^{ère} année

- Notion de biologie, histologie (3 ECTS)
- Optique géométrique (3 ECTS)
- Réfraction (4 ECTS)
- Vision monoculaire (3 ECTS)
- Anatomie (2 ECTS)
- Physiologie de l'appareil oculomoteur et de la vision binoculaire (3 ECTS)
- Déontologie (1 ECTS)
- Hygiène et gestion des risques (1 ECTS)
- Pathologies ophtalmologiques (2 ECTS)
- Psychologie (2 ECTS)
- Pharmacologie et thérapeutique (1 ECTS)
- Anglais (1 ECTS)

SEMESTRE 2 : 1^{ère} année

- Physiopathologie de l'oculomotricité et de la vision binoculaire (4 ECTS)
- Explorations fonctionnelles (7 ECTS)
- Bilan orthoptique (5 ECTS)
- Pathologies sensorimotrices et prise en charge (8 ECTS)
- Contactologie (2 ECTS)
- Anglais (1 ECTS)

Les stages sont répartis dans les différents centres ophtalmologiques de la région Nord Pas de Calais. Des stages sont également possibles en cabinet libéral parfois hors région à la demande de l'étudiant et soumis à convention de stage.

COMPÉTENCES VISÉES À L'ISSUE :

L'acquisition des compétences scientifiques et techniques nécessite des enseignements en pathologies, orthoptie (bilan et prise en charge des pathologies) mais également en compétences techniques (réalisation d'exams complémentaires).

Pour plus d'informations sur les certificats proposés par l'Université de Lille, consultez le catalogue des formations : www.univ-lille.fr/formation

CONTACT ADMINISTRATIF

- Faculté de Médecine de Lille
- Pôle Formation : 59045 Lille cedex
- Métro : Ligne 1, station CHR B Calmette
- Tél : +33(0)3 20 62 69 00

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Département d'orthoptie :
Professeur Pierre Labalette

MODALITÉS D'ACCÈS

L'accès se fait sur dossier via Parcoursup. Pour s'inscrire, les étudiants doivent être titulaire d'un baccalauréat S.

Les étudiants admis sont évalués par une épreuve orale complémentaire. Il leur sera demandé un certificat médical attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique ou psychique à l'exercice de la profession d'orthoptiste.

Pour présenter leur candidature en vue de leur admission dans les études conduisant au certificat de capacité d'orthoptie, les candidats devront justifier :

- d'un baccalauréat
- d'un diplôme d'accès aux études universitaires

AMÉNAGEMENTS DES ÉTUDES

Afin d'offrir les meilleures conditions de réussite pour les étudiants qu'elle accueille, l'Université de Lille met en place différents dispositifs qui permettent aux étudiants de commencer et de poursuivre au mieux leurs études selon leur situation : étudiant en situation de handicap, sportif et artiste de haut niveau, service civique, étudiant en exil...

Plus d'informations sur <https://www.univ-lille.fr/etudes/amenagements-des-etudes/>

ACCOMPAGNEMENT

SUAIO - Service Universitaire Accompagnement, Information et Orientation

- Informations, conseils et accompagnement, orientation et réorientation. Entretiens personnalisés.
www.univ-lille.fr/etudes/sinformer-sorienter/

BAIP - Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle

- Accompagnement à l'insertion professionnelle, recherche de stage et de premier emploi.
www.univ-lille.fr/etudes/preparer-son-insertion-professionnelle/

Hubhouse

- Accompagnement à l'entrepreneuriat et à la création d'activités.
www.univ-lille.fr/etudes/preparer-son-insertion-professionnelle/hubhouse/

Formation continue et alternance

- Toute l'offre diplômante de l'université est accessible en formation continue. Vous pouvez également accéder à cette offre par le biais d'une VAPP (Validation des Acquis Professionnels et Personnels) ou obtenir le diplôme dans le cadre d'une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience). De nombreux diplômes sont proposés en alternance dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage. Pour tous renseignements ou bénéficier d'un conseil personnalisé, rendez-vous sur le site de la direction de la formation continue et alternance (DFCA). <http://formation-continue.univ-lille.fr/>
Accueil : +33 (0)3 62 26 87 00
formationcontinue@univ-lille.fr
vae@univ-lille.fr - alternance@univ-lille.fr

Relations internationales

- Pour étudier dans le cadre d'un programme d'échange : <https://international.univ-lille.fr/etudiants-etrangers/en-programme-international/>
- Pour le programme Erasmus+ : erasmus-students@univ-lille.fr
- Pour les autres programmes et conventions : intl-exchange@univ-lille.fr
- Pour étudier à titre individuel : <https://international.univ-lille.fr/etudiants-etrangers/individuel/>
NB : une compétence attestée en français est exigée.